

<http://enseignants.se-unsa.org/Maternelle-le-President-annonce-l-instruction-obligatoire-des-3-ans>



Maternelle : le Président annonce l'instruction obligatoire dès 3 ans

- Je suis... - Prof d'école -



Date de mise en ligne : mardi 27 mars 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés



Lors de l'ouverture des assises de la maternelle, le président a annoncé que l'instruction obligatoire débuterait à 3 ans. C'est une proposition que le SE-Unsa défend depuis longtemps. Le cycle 1 sera donc reconnu comme la première étape du socle commun.

En intégrant la maternelle dans l'instruction obligatoire, le président envoie un signal positif. Il reconnaît ainsi les effets déterminants de la scolarisation en maternelle sur le développement des enfants, leur socialisation et leurs apprentissages.

Pour le SE-Unsa, cette reconnaissance devra trouver des déclinaisons concrètes pour que la maternelle puisse jouer pleinement son rôle.

Cela passe par des effectifs et des conditions d'accueil permettant de travailler le plus souvent possible en petits groupes. Cela nécessite des enseignants formés et des personnels spécialisés notamment pour accompagner les élèves les plus fragiles. La formation doit également concerner les Atsem dont chaque classe doit profiter sur l'ensemble du territoire.

Pour le SE-Unsa, c'est avec ces éléments que l'école maternelle pourra permettre à tous les jeunes enfants un début de scolarisation positif, serein et accueillant.